



Assemblée générale

Distr. générale
23 août 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 42 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés,
aux rapatriés et aux personnes déplacées
et questions humanitaires**

Assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées en Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 59/172 de l'Assemblée générale sur l'assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées en Afrique et contient des informations communiquées par un certain nombre d'organismes des Nations Unies. Il actualise les informations contenues dans le rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session (A/59/317) et offre une description générale des faits nouveaux, une synthèse plus détaillée par région, des informations sur la coopération avec les autres organismes des Nations Unies dans certains domaines spécialisés et avec diverses organisations régionales, et une description des efforts déployés pour coordonner les ressources. La période couverte est l'année 2004 et le premier semestre de 2005.

* A/60/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	3
II. Synthèse par région	5–40	3
A. Afrique de l’Est et Corne de l’Afrique	5–18	3
B. Afrique de l’Ouest	19–27	6
C. Afrique centrale et région des Grands Lacs	28–36	8
D. Afrique australe	37–40	10
III. Aspects particuliers de la coopération interinstitutions	41–84	11
A. Protection	41–53	11
B. Solutions durables	54–59	14
C. Acheminement de l’aide et prise en charge des besoins particuliers	60–70	15
D. Les personnes déplacées en Afrique	71–78	18
E. Coopération avec les organisations et initiatives régionales	79–81	20
F. Coordination des ressources	82–84	20
IV. Conclusions	85–91	21

I. Introduction

1. Malgré la fragilité d'un certain nombre de situations politiques et sécuritaires et la persistance de quelques conflits en Afrique, plusieurs conflits anciens ont récemment pris fin ou sont en voie de règlement, notamment en Angola, au Burundi, au Libéria, en République démocratique du Congo et dans le sud du Soudan. Cette évolution a offert à d'importantes populations de réfugiés africains une possibilité longuement attendue de rapatriement librement consenti, ce qui explique que le Haut Commissariat des Nations Unies ait continué, cette année, de faire du rapatriement l'une de ses priorités pour l'Afrique.

2. Depuis mon dernier rapport, plusieurs opérations de rapatriement ont été menées à bonne fin, notamment en ce qui concerne les réfugiés sierra-léonais et les réfugiés somaliens du « Somaliland » en Éthiopie. Plusieurs nouvelles opérations ont par ailleurs été lancées, avec notamment le rapatriement organisé des réfugiés libériens et le rapatriement des réfugiés de République démocratique du Congo en République centrafricaine et en République du Congo. On est fondé à espérer que le rapatriement organisé des réfugiés soudanais vers le Soudan méridional commencera au cours des prochains mois.

3. Troubles politiques et tensions sociales sont cependant restés le lot de plusieurs régions d'Afrique, où ils ont provoqué des mouvements de populations à travers les frontières (« réfugiés ») ou à l'intérieur d'un pays donné (« déplacés »), et ceci principalement en Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Togo), dans la région des Grands Lacs (République démocratique du Congo, République centrafricaine) et au Soudan. Le solde des rapatriements volontaires et des nouveaux déracinements s'est traduit à nouveau par une légère baisse du nombre des réfugiés, qui est passé de 2,9 millions à fin 2003 à 2,8 millions fin 2004. Les réfugiés d'Afrique, auxquels il faut ajouter quelque 200 000 demandeurs d'asile et 330 000 rapatriés, représentent encore environ un tiers de la population réfugiée mondiale. En plus, sur les 25 millions de personnes déplacées dans le monde, 13 millions se trouvent en Afrique. Sur ce plan, la tragédie du Darfour est particulièrement préoccupante.

4. Les partenaires que sont les gouvernements, l'ONU, les organisations internationales et régionales et le monde associatif ont renforcé leur coopération pour mieux répondre aux besoins d'aide et de protection des réfugiés; pour cela, ils ont mieux coordonné leurs activités, organisé des missions communes, publié des directives pour l'action sur le terrain et rationalisé leurs méthodes et leurs instruments. Cependant, leur déficit chronique de financement et la difficile gestion de la transition entre aide humanitaire et activités de développement ont continué de faire problème, malgré les efforts déployés pour renforcer les programmes africains et en dépit des espoirs suscités par le dernier sommet du Groupe des Huit, qui était axé sur la lutte contre la pauvreté en Afrique.

II. Synthèse par région

A. Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique

5. La persistance de l'insécurité et des violations des droits de l'homme au Darfour ont amené la communauté internationale à suivre de plus près la situation humanitaire au Soudan. En Somalie, malgré les progrès réalisés sur le plan

politique, la situation reste précaire au centre et au sud du pays, où les travailleurs humanitaires se heurtent à des obstacles considérables d'accès aux populations sinistrées.

La crise au Darfour

6. La crise au Darfour (Soudan) est restée un problème majeur pour la communauté humanitaire dans son ensemble. L'escalade du conflit a relancé les mouvements de populations jusqu'à ce que l'on compte, en avril 2005, 2 millions de déplacés et plus de 200 000 réfugiés (au Tchad).

7. Au début, c'est-à-dire en 2003 et pendant les six premiers mois de 2004, la crise au Darfour a suscité une réponse frileuse de la part de la communauté internationale, mais cette réponse s'est sensiblement améliorée depuis. Environ 79 organisations non gouvernementales et 13 organismes des Nations Unies emploient actuellement 11 500 travailleurs humanitaires au Darfour, contre 228 en avril 2004. Ceux-ci mènent leur action au service des déplacés dans le cadre d'une collaboration animée par un Coordonnateur humanitaire basé à Khartoum. Au Darfour-Ouest, le HCR s'est installé à El Geneina dès juin 2004 dans un souci de protection ainsi que pour créer des conditions favorables au retour des déplacés et au rapatriement des réfugiés du Tchad en surveillant les conditions de sécurité dans leurs régions d'origine. Ses responsabilités se sont accrues lorsque le Secrétaire général lui a demandé d'assurer, en association avec d'autres organismes, la protection et le retour librement consenti des personnes déplacées dans leurs villages d'origine au Darfour-Ouest. Cette responsabilité vient en complément de l'accord de suivi et de coordination signé en août 2004 avec l'Organisation internationale des migrations en vue de défendre le droit des déplacés à un retour effectué en toute sécurité, liberté et dignité, lequel accord couvre maintenant le Darfour-Nord et le Darfour-Sud.

8. Pour mieux répondre aux besoins de protection et d'aide des populations déplacées du Darfour, le HCR a lancé des petits projets de réinsertion locaux dans les villages dont les habitants sont revenus spontanément et il met son savoir-faire à la disposition du Gouvernement soudanais, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations.

Sud-Soudan

9. Le rythme des retours spontanés de réfugiés et de déplacés au Sud-Soudan s'est accéléré depuis la signature de l'Accord de paix global en janvier 2005 entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan. Bien que l'on estime le nombre de ces retours à 600 000 pour les deux dernières années, il reste environ 500 000 réfugiés du Sud-Soudan dispersés dans sept pays d'asile auxquels il faut ajouter plus de 4 millions de déplacés. En plus des responsabilités qu'il assume déjà dans l'aide au retour et à la réinsertion des réfugiés, le HCR s'est vu demander par le Coordonnateur humanitaire de coordonner le retour et la réinsertion des déplacés dans les États d'Equatoria et du Nil bleu, dans le cadre du programme de travail de l'ONU et en étroite collaboration avec le Gouvernement, les organismes des Nations Unies et les associations intéressées. Ces activités doivent créer les conditions d'un retour durable en améliorant la protection physique, l'approvisionnement en eau, l'assainissement, l'éducation, les moyens de

subsistance, l'équipement local et la réconciliation et en mettant en place des projets de coexistence.

Est du Soudan

10. Alors que le Haut Commissariat s'était fixé pour objectif le rapatriement librement consenti de 35 000 réfugiés érythréens, 10 000 seulement sont rentrés dans leur pays en 2004. Il a continué à apporter une aide humanitaire à 110 000 réfugiés érythréens hébergés dans des camps de l'est du Soudan qui ne veulent pas ou ne peuvent pas rentrer chez eux. Le Haut Commissariat, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et divers autres organismes de développement ont lancé ensemble, en 2004, une initiative originale intitulée « Solutions durables pour la sécurité des moyens de subsistance dans l'est du Soudan » pour créer des possibilités de subsistance à l'intérieur et autour des anciens camps de réfugiés.

Tchad

11. La communauté humanitaire a continué de faire face à la crise créée par le déferlement dans l'est du Tchad de réfugiés soudanais venus du Darfour. À la fin de 2004, près de 200 000 Soudanais qui s'étaient établis spontanément le long des 600 kilomètres de la frontière entre le Tchad et le Soudan avaient été regroupés dans 11 camps de réfugiés. Grâce à l'ouverture d'un douzième camp à Gaga, en mai, la majorité des réfugiés est maintenant installée dans des camps.

12. La sécurité et l'approvisionnement en eau étaient les deux principales difficultés à surmonter chaque fois qu'il fallait choisir l'emplacement d'un camp de réfugiés et procéder à son installation. Mais il a fallu aussi résoudre les problèmes de logistique posés par le transport de produits humanitaires à travers le territoire immense et clairsemé de l'est du Tchad; négocier les questions écologiques; et désamorcer les tensions avec les populations locales dues à la rareté des ressources. Le Haut Commissariat et ses partenaires s'efforcent de résoudre ces tensions en mettant en place des projets qui bénéficient aux communautés locales autant qu'aux réfugiés.

13. Dans le sud du Tchad, près de 30 000 réfugiés centrafricains établis spontanément dans des villages le long de la frontière ont été regroupés dans deux camps de réfugiés où ils sont encouragés à pratiquer des activités agricoles. En juin 2005, un nouvel arrivage de 7 000 réfugiés environ qui fuyaient l'insécurité générale dans le nord de la République centrafricaine ont été réinstallés plus loin de la frontière, à la fois pour améliorer leur sécurité et pour faciliter la fourniture de la protection et de l'aide internationale qui leur sont destinées.

Somalie

14. Outre qu'une paix et une stabilité relatives règnent depuis quelques années sur le nord-ouest (Somaliland) et le nord-est (Puntland) de la Somalie, le processus de paix parrainé par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) progresse. Ainsi, la Somalie a mis en place un Gouvernement fédéral de transition à la fin de 2004. Cela n'empêche pas que la situation sociale et économique continue de poser de nombreux problèmes et que l'insécurité persiste dans certains secteurs du sud et du centre du pays.

15. Le rapatriement vers le Somaliland de 240 000 Somaliens réfugiés en Éthiopie a pris fin en mai 2005, ce qui a permis au Haut Commissariat de fermer sept de ses huit camps dans l'est de l'Éthiopie. Plus de 18 000 réfugiés sont retournés en Somalie en 2004, et environ 7 000 déjà en 2005, venus principalement d'Éthiopie, de Djibouti et du Kenya. On compte encore 389 000 réfugiés somaliens dans le monde, originaires pour la plupart du sud et du centre de la Somalie. L'exode continu de réfugiés somaliens vers le Yémen, où il en est arrivé plus de 14 000 depuis le milieu de 2004, est une source croissante de préoccupation. À cela s'ajoute le fait que les quelque 400 000 déplacés dispersés dans 34 agglomérations de Somalie ainsi que les populations pauvres des villes, notamment les rapatriés, ont chroniquement besoin d'aide.

16. En juillet 2004, le HCR a lancé un projet de formulation d'un plan d'action global visant à trouver des solutions durables à la question des réfugiés somaliens et à leur assurer une meilleure protection. Ce plan d'action sera élaboré et discuté dans le cadre de consultations organisées dans chacun des grands pays d'asile de la région (Djibouti, Éthiopie, Kenya et Yémen) et réunissant les administrations compétentes, les bailleurs de fonds impliqués, les organismes des Nations Unies, les associations et les autres parties prenantes.

Ouganda

17. L'Ouganda, qui accueillait déjà près de 240 000 réfugiés, en a reçu environ 30 000 de plus depuis janvier 2004, venus du Soudan, de la République démocratique du Congo et du Rwanda. Quelque 18 000 réfugiés, en particulier, ont fui le Soudan, à raison de plus de 1 000 par mois en moyenne, à cause de l'insécurité créée par les opérations de l'Armée de résistance du Seigneur et aggravée par les tensions ethniques et les pénuries alimentaires dans le sud du Soudan. Les incursions répétées de l'Armée de résistance du Seigneur dans le nord de l'Ouganda ont, elles aussi, créé des mouvements de réfugiés et de déplacés et aggravé les problèmes de sécurité. Dix-huit années de conflit dans 19 districts du nord du pays ont déplacé jusqu'à 2 millions d'Ougandais, dont beaucoup vivent dans des camps où la qualité de vie se ressent de la précarité de l'aide humanitaire et d'importants problèmes d'encadrement.

18. Les affrontements dont les deux Kivus et le district de l'Ituri ont été le théâtre en République démocratique du Congo ont poussé environ 20 000 nouveaux Congolais à se réfugier en Ouganda depuis décembre 2004. Un certain nombre sont rentrés chez eux depuis, mais il en reste 8 000 en Ouganda, qui ont été transférés au camp de Kyaka II dans le district de Kenjojo.

B. Afrique de l'Ouest

19. Malgré d'importants progrès enregistrés en Sierra Leone et au Libéria, la région de l'Afrique de l'Ouest compte encore plus de 400 000 réfugiés. La situation générale reste instable, surtout en Côte d'Ivoire, au Togo, en Guinée-Bissau et en Guinée, et les plans de secours sont périodiquement mis à jour. Des stratégies à plus long terme ont été élaborées face à deux problèmes – le chômage des jeunes et la nécessaire dimension régionale du désarmement, de démobilisation et de réinsertion – qui continuent de faire obstacle à une véritable réinsertion, au

redressement socioéconomique et à la stabilité politique, y compris la prévention des conflits.

Libéria

20. Depuis le lancement, en octobre 2004, de l'opération de rapatriement librement consenti, le HCR a aidé près de 32 000 réfugiés à retourner chez eux, qui s'ajoutent aux plus de 119 000 personnes rentrées de leur propre initiative. Il est probable que le rapatriement sera activement encouragé après la tenue des élections prévues pour la fin de 2005.

21. Travaillant en étroite coopération avec d'autres acteurs humanitaires, le HCR a aidé près de 190 000 personnes déplacées à retourner dans leur localité d'origine dans les 15 comtés du Libéria en leur fournissant un paquetage, le prix du transport ou une subvention en espèces, ainsi qu'une aide locale visant à permettre une réinsertion durable.

22. Le HCR continue d'assurer la protection de 12 700 réfugiés de Côte d'Ivoire qui vivent pour la plupart au sein de communautés d'accueil dans l'est du Libéria, et s'emploie à faciliter l'intégration locale de 2 800 réfugiés sierra-léonais qui ont choisi de ne pas retourner dans leur pays.

Côte d'Ivoire

23. La situation politique et la situation en matière de sécurité de la Côte d'Ivoire demeurent instables, en particulier dans l'ouest où l'aggravation des tensions ethniques et religieuses, la multiplication des attentats commis par des milices et l'intensification des conflits intercommunautaires et intracommunautaires ont donné lieu à d'innombrables déplacements et retours, y compris un exode de 10 000 réfugiés vers les pays voisins en novembre 2004. Bien que la plupart des réfugiés de Côte d'Ivoire soient retournés dans leur pays de leur propre initiative, le HCR reste vigilant et a mis en place des mécanismes d'alerte et d'intervention. Malgré le climat d'insécurité, il continue de distribuer une aide et de surveiller les conditions de vie de quelque 53 000 réfugiés hébergés dans des zones d'installation et des villages.

24. Les organismes humanitaires ont continué d'essayer d'aider les personnes déplacées, dont le nombre est estimé à un demi-million, mais leurs interventions ont été ralenties par l'insécurité endémique et les difficultés d'accès. Lorsque des combats ont éclaté en novembre 2004 dans plusieurs régions du pays, de nombreux organismes humanitaires se sont vus obligés de suspendre leurs activités et d'évacuer temporairement leur personnel.

Sierra Leone

25. Le rapatriement assisté de réfugiés sierra-léonais qui a commencé en 2000 s'est terminé le 31 décembre 2004 et a permis le retour de plus de 270 000 réfugiés, dont près de 180 000 avec l'aide du HCR. Les programmes de réinsertion continuent en 2005, avec une participation accrue – voire exclusive dans certains secteurs – d'organismes de développement. Le programme de soins et d'aide matérielle aux réfugiés libériens a été poursuivi en parallèle avec les rapatriements librement consentis au Libéria.

Crise du Togo

26. En raison des violences qui ont suivi l'élection présidentielle d'avril 2005 au Togo, 38 000 Togolais ont fui vers les pays voisins, le Bénin et le Ghana, où ils bénéficient d'une protection et d'une aide internationales. Alors que les réfugiés au Ghana ont été accueillis par des communautés hôtes, plus de 8 000 de ceux qui ont gagné le Bénin vivent dans deux zones d'installation de réfugiés dans l'ouest du pays, le reste ayant été accueilli par des communautés hôtes. Grâce à ses mécanismes d'alerte rapide, le HCR a pu apporter aux réfugiés une aide humanitaire immédiate, en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies, les gouvernements hôtes et les organisations non gouvernementales. À l'heure actuelle, l'opération a dépassé la phase des secours d'urgence. Les principaux problèmes qui se posent sont l'insuffisance des ressources financières pour couvrir les besoins des réfugiés dans les deux pays d'accueil et les difficultés d'accès aux bénéficiaires au Ghana, compte tenu de leur dispersion dans ce pays. La crise a également fait de 15 000 Togolais des personnes déplacées dans leur propre pays, aux besoins desquelles l'équipe de pays des Nations Unies s'efforce de répondre dans le cadre d'une stratégie fondée sur la collaboration.

Guinée

27. La Guinée continue d'être un refuge pour ceux qui fuient les conflits qui déchirent quatre des six pays qui l'entourent (Guinée-Bissau, Libéria, Sierra Leone et Côte d'Ivoire), malgré son dénuement et l'instabilité de sa situation politique et sociale. Sur les 120 000 réfugiés en Guinée, environ 76 000 bénéficient d'une assistance dans des camps ou des établissements d'intégration locale.

C. Afrique centrale et région des Grands Lacs

28. La région des Grands Lacs n'a pas connu de crise majeure en 2004, à part les tensions habituelles dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu et les affrontements ethniques de l'Ituri, dans le nord-est de la République démocratique du Congo. Une importante initiative de paix dans la sous-région, lancée par l'Organisation des Nations Unies et appuyée par l'Union africaine, a abouti à la tenue de la Conférence sur la paix, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, en novembre 2004, en République-Unie de Tanzanie. C'est dans ce contexte que les opérations menées dans la sous-région, qui compte plus de 1,2 million de réfugiés, ont été axées sur le rapatriement librement consenti.

République démocratique du Congo

29. Bien que la République démocratique du Congo se trouve à l'épicentre des crises régionales depuis le milieu des années 90, l'évolution récente de la situation laisse espérer que des réfugiés pourront être rapatriés dans certaines régions du pays, même si les élections ont été reportées.

30. Grâce au calme relatif qui règne dans certaines provinces depuis quelques années, le HCR a pu lancer une opération d'aide aux réfugiés congolais qui retournent dans leur région d'origine. Il facilite le rapatriement librement consenti vers des régions qui connaissent un climat de sécurité depuis plusieurs d'années, telles que la province de l'Équateur, où il s'occupe de tous les aspects du retour proprement dit et des premières mesures de réinsertion. D'autres régions, telles que

le Sud-Kivu, sont considérées comme trop instables pour des rapatriements, mais les personnes qui y retournent de leur propre initiative bénéficient d'une aide locale destinée à faciliter leur réinsertion. Le lancement des opérations de rapatriement à partir de la République centrafricaine en octobre 2004 et à partir de la République du Congo en avril 2005 a permis à près de 12 000 réfugiés de retourner chez eux. En outre, le HCR met au point un plan d'opérations pluriannuel (2005-2007) qui facilitera le retour échelonné des 381 000 personnes réfugiées dans neuf pays voisins, y compris 150 000 bénéficiaires en République-Unie de Tanzanie.

31. On estime qu'il y a environ 2,3 millions de personnes déplacées en République démocratique du Congo. L'instabilité et l'insécurité continuent de régner dans une grande partie de l'est du pays. La reprise des combats et l'insécurité dans l'Ituri et dans les provinces du Kivu, en particulier, ont à nouveau causé le déplacement de dizaines de milliers de civils, ainsi que la suspension de l'aide humanitaire dans plusieurs zones du district de l'Ituri, après l'assassinat de neuf soldats de la paix. Néanmoins, même si les violences et les violations des droits de l'homme n'ont pas cessé, il y a des poches de stabilité où de nombreux petits projets de relèvement économique ont déjà commencé. Jusqu'à présent, les activités humanitaires menées pour faciliter le retour des personnes déplacées ont surtout consisté à organiser des moyens de transport, distribuer des paquetages et organiser des groupes de travail sur les violences sexuelles et la protection de l'enfant, qui ont été mis en place dans plusieurs localités.

Burundi

32. Le retard pris par la transition politique depuis l'accord conclu entre le Gouvernement burundais et les principaux groupes rebelles armés en octobre 2003 a suscité des craintes parmi les réfugiés et ralenti les rapatriements. Toutefois, plus de 90 000 réfugiés ont été rapatriés en 2004 – en très grande majorité de la République-Unie de Tanzanie – portant ainsi à 225 000 le nombre de réfugiés rapatriés depuis 2002. Depuis le début de 2005, 19 300 Burundais ont été rapatriés. Il reste plus de 600 000 réfugiés burundais dans les pays voisins.

33. Les conséquences à long terme de la crise du Burundi obligent à combiner toute sorte d'interventions qui vont des secours d'urgence à l'appui aux projets locaux de reconstruction, en passant par la réinsertion à court terme des rapatriés et des personnes déplacées. Pour mener ces interventions, le Bureau du HCR au Burundi a uni ses efforts à ceux des autres organismes des Nations Unies, des autorités burundaises et de plus de 20 organisations non gouvernementales, et il participe activement aux travaux de la Cellule de réinsertion interagences (CIR). Celle-ci a défini une stratégie commune de réinsertion des populations concernées qui consiste à exécuter un plan de rapatriement, réinsertion, relèvement et reconstruction, dans le cadre duquel le HCR pourra cesser progressivement ses activités et passer le relais aux organismes de développement.

34. Par ailleurs, le HCR apporte une protection et une aide internationales à quelque 17 000 réfugiés, dont 7 500 réfugiés congolais vivant dans des camps et, parmi eux, les survivants du massacre de Gatumba d'août 2004, qui ont été transférés dans les camps de Gasorwe et de Gihinga.

Rwanda

35. Outre la protection internationale et l'aide matérielle apportées aux réfugiés congolais et burundais, le HCR s'emploie à faciliter le rapatriement des réfugiés rwandais et surveille leur réinsertion dans les communautés locales. En 2005, plus de 5 400 réfugiés sont rentrés au Rwanda, s'ajoutant aux quelque 13 500 personnes rapatriées en 2004.

36. Après l'ouverture de 12 000 tribunaux *gacaca* sur l'ensemble du territoire national, plusieurs milliers de demandeurs d'asile rwandais ont fui vers l'Ouganda et le Burundi en avril 2005, invoquant des menaces, des rumeurs de massacre et des règlements de compte. Le Gouvernement ougandais soumet les demandes d'asile des ressortissants rwandais à une procédure de détermination du statut de réfugié; par contre, 5 000 demandeurs d'asile rwandais qui avaient cherché refuge au Burundi ont été rapatriés de force, en juin, par le Gouvernement burundais, malgré une protestation officielle du HCR qui a fait valoir que l'opération était contraire au principe de non-refoulement.

D. Afrique australe

37. La stabilité politique globale de la région a permis d'abandonner la gestion de crise au profit du développement à long terme et de la lutte contre la pandémie de VIH/sida. Grâce au retour de la paix, surtout en Angola, et à l'absence de déplacements importants de population, le HCR et ses partenaires ont pu se consacrer à la recherche de solutions durables au problème des réfugiés dont la situation s'éternise, en procédant notamment au rapatriement des réfugiés angolais et en poursuivant l'« initiative gambienne » qui vise à faciliter l'intégration locale des réfugiés.

38. Au milieu de 2004, le HCR a entamé, au Malawi, un projet régional prévoyant l'immatriculation systématique de tous les réfugiés et demandeurs d'asile et la délivrance de cartes d'identité.

39. Bien que la législation reste accueillante pour les réfugiés et les demandeurs d'asile, ceux-ci ont été victimes de plusieurs opérations de « nettoyage ». Au Zimbabwe, l'opération « Restore Order » engagée en mai 2005 a entraîné à ce jour le déplacement de près de 700 000 personnes et créé une crise de l'habitat. De nombreux réfugiés et demandeurs d'asile ont été arrêtés pour s'être trouvés dans des centres urbains sans autorisation. Des démarches effectuées auprès des autorités ont permis d'obtenir l'élargissement de la majorité d'entre eux à la condition qu'ils seraient transférés au camp de réfugiés de Tongogara. Ce transfert pose des problèmes, notamment en raison de l'insuffisante capacité d'absorption du camp et de l'aide qu'il faudra distribuer à ses nouveaux habitants, bien que le Programme alimentaire mondial (PAM) ait fourni une aide alimentaire d'urgence non renouvelable pour environ 4 500 personnes.

Angola

40. Plus de 300 000 réfugiés angolais sont retournés dans leur pays depuis la signature de l'accord de paix en 2002. Le rapatriement librement consenti des 53 000 Angolais qui restent encore dans des camps et des zones d'installation de réfugiés en République démocratique du Congo, en Zambie et en Namibie devrait

être achevé d'ici à la fin de 2005. Les efforts portent de plus en plus sur la réinsertion et, notamment, les services communautaires. Les provinces isolées où retournent la plupart des réfugiés sont parmi celles qui ont le plus souffert d'un conflit qui a duré près de 30 ans. Des couloirs de rapatriement supplémentaires ont été ouverts au cours des derniers mois, mais les réfugiés angolais de Namibie et de Zambie ont été peu nombreux à s'inscrire pour un rapatriement, ce qui s'explique en partie par les préoccupations suscitées par la perspective des élections prévues pour 2006.

III. Aspects particuliers de la coopération interinstitutions

A. Protection

Respect des principes de la protection internationale et renforcement des moyens de protection

41. La protection des réfugiés en Afrique a continué de bénéficier de conditions globalement favorables, l'essentiel des nouveaux arrivants bénéficiant de l'asile, comme cela a été le cas au Togo et en Ouganda, et les gouvernements respectant dans l'ensemble les droits des réfugiés. Cela dit, certaines situations sont préoccupantes, notamment le rapatriement forcé en juin de plus de 5 000 demandeurs d'asile rwandais du nord du Burundi, et l'éviction et l'arrestation récentes de milliers de réfugiés et de demandeurs d'asile au Zimbabwe, dans le cadre de la répression des rafles à grande échelle lancées contre les habitants des bidonvilles d'Harare.

42. Le HCR, avec l'aide de la communauté des donateurs, a sensiblement renforcé ses moyens de protection en déployant des personnels supplémentaires chargés d'assurer le respect et le suivi des activités de protection sur le terrain. Il aura ainsi créé 52 nouveaux postes de spécialistes de la protection et postes connexes entre juillet 2004 et décembre 2005, en plus du personnel de protection déployé sur le territoire dans le cadre de projets de déploiement spécifiques menés en coopération avec ses partenaires. Le HCR a lancé un projet pilote visant à renforcer la protection des réfugiés en République-Unie de Tanzanie, au Kenya, au Bénin et au Burkina Faso. Les lacunes du système de protection et d'assistance de chacun de ces pays seront analysées et classées par ordre de priorité lors d'une réunion de consultation nationale dans le cadre de laquelle le gouvernement, les donateurs, les organisations non gouvernementales, les organismes des Nations Unies et les réfugiés conviendront ensemble d'une série de mesures visant à combler ces lacunes. La phase finale du projet pilote consistera à élaborer, pour chacune des lacunes observées, un projet qui renforcera la capacité nationale de protection des réfugiés.

Sécurité des camps de réfugiés et du personnel

43. Les pays d'asile et le HCR ont dû faire preuve d'une attention et d'une vigilance constantes et pour assurer la sécurité physique des réfugiés, notamment dans les camps. Le massacre, en août 2004, de 152 réfugiés congolais dans le centre de transit de Gatumba à la frontière burundo-congolaise a mis en évidence la difficulté d'assurer la sécurité des réfugiés et l'importance de les transférer loin des zones frontalières, comme cela a été récemment fait au Rwanda pour les réfugiés congolais.

44. De violents incidents se sont également produits en mai 2005 dans des camps de réfugiés à l'est du Tchad. Trois réfugiés ont été tués au camp d'Iridimi lorsque des réfugiés opposés à une opération de réenregistrement se sont heurtés à la police tchadienne chargée d'y assurer la sécurité. Au camp de Goz Amer, un douanier tchadien et trois réfugiés ont été tués par balles lors d'un affrontement provoqué par la saisie de bâches en plastique que des réfugiés revendaient sur le marché du camp. À l'ouest de l'Éthiopie, l'accès aux réfugiés avait été rendu difficile jusqu'à une date récente par l'insécurité causée par la violence intercommunautaire.

45. Pour ce qui est de la coopération avec d'autres organismes, le HCR a organisé en 2004 une réunion d'experts sur le respect du caractère civil et humanitaire de l'asile avec d'autres organisations, dont le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Département des opérations de maintien de la paix, pour mettre au point des directives pratiques dont la version définitive est en cours de rédaction. Le HCR et le Département des opérations de maintien de la paix ont entamé un programme d'échange de personnel pour concrétiser les cinq domaines de coopération convenus en 2004, à savoir la sécurité des réfugiés et des rapatriés; l'état de droit; le cycle désarmement-démobilisation-réinsertion; le déminage; et la coopération technique.

46. En ce qui concerne la sécurité de son personnel, le HCR a augmenté de six le nombre de ses agents de sécurité terrain en Afrique, en déployant de nouveaux agents au Burundi, en République démocratique du Congo et au Soudan. Le renforcement de la sécurité physique des locaux et du matériel se poursuit, parallèlement à la formation du personnel, notamment des cadres et des agents de sécurité terrain.

Enregistrement et documentation

47. Le HCR s'est donné les moyens d'assurer une meilleure protection des réfugiés grâce à l'exécution du projet Profil, qui vise à améliorer les normes et les méthodes d'enregistrement des réfugiés et d'établissement de leurs documents. Des progrès considérables ont été faits sur le plan de la délivrance de pièces d'identité et autres documents dans plusieurs pays africains, notamment au Botswana, en Guinée, au Libéria, au Malawi et au Mozambique. Le projet Profil présente d'autres avantages dont celui de produire des profils détaillés qui facilitent l'aide aux réfugiés et la recherche de solutions durables. Le nouveau logiciel d'enregistrement mis au point dans le cadre du projet Profil a déjà été mis en service dans 18 opérations sur l'ensemble du continent.

Prise en compte de l'âge, du sexe et de la diversité

48. En 2004, le HCR a mis à l'essai une méthode qui permet de prendre plus systématiquement en compte l'âge et le sexe au niveau de chaque pays. Cette méthode compte trois volets : constitution d'équipes pluridisciplinaires; enquête participative auprès de réfugiés comprenant des hommes, des femmes, des filles et des garçons; et ateliers de renforcement des capacités. Elle a été expérimentée dans 14 pays, dont le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée, la Sierra Leone et la Zambie. Elle a été évaluée au début de 2005 et son application a été recommandée à l'échelle mondiale. L'objectif est de l'introduire en 2005 dans les opérations du HCR en Angola, au Botswana, au Burundi, en Éthiopie, au Kenya, en République démocratique du Congo, au Rwanda, au Sud-Soudan et au Tchad.

Protection des femmes réfugiées

49. Dans les efforts qu'il déploie en Afrique pour assurer l'égalité des sexes et renforcer la participation des femmes, le Haut Commissariat pour les réfugiés a continué de se guider sur les cinq engagements du Haut Commissaire à l'égard des femmes réfugiées¹ et sur la prise en compte systématique de l'âge, du sexe et de la diversité. En 2005, un rapport sur les cinq engagements a indiqué qu'entre 2003 et 2005, le nombre de femmes faisant partie de l'encadrement des camps et y occupant des postes de direction avait progressivement mais sensiblement augmenté. Leur participation à la distribution des produits alimentaires et non alimentaires s'était nettement accrue, mais leur participation au processus de prise de décisions en tant que tel continuait de poser problème. Le HCR, le PAM et d'autres partenaires s'emploieront à y remédier en concentrant leurs activités sur les camps où moins de 50 % des femmes participent à la distribution des vivres. Les femmes réfugiées avaient accès à des articles sanitaires dans un nombre croissant d'opérations.

Prévention de la violence sexuelle et sexiste et mesures correctives

50. Le HCR a mis en place dans la plupart des pays africains des stratégies nationales de lutte contre la violence sexuelle et sexiste. Le personnel du HCR et de ses partenaires, ainsi que des représentants des réfugiés, des gouvernements et des autres organismes des Nations Unies s'efforcent ensemble de prévenir la violence sexuelle et sexiste et d'y trouver les réponses appropriées dans le cadre d'une approche multisectorielle. Des programmes visant expressément à impliquer les hommes et les garçons dans la prévention et la lutte contre la violence sexuelle et sexiste ont été lancés en Guinée et en Sierra Leone par les réfugiés eux-mêmes. Dans le cadre d'un partenariat engagé avec le Disaster Development Centre, de l'Université de Northumbria, des consultants ont étudié les problèmes psychosociaux au Darfour et aideront le personnel du HCR et de ses partenaires à prendre en charge les traumatismes psychosociaux et à renforcer les moyens d'action des communautés de personnes déplacées.

Protection des enfants réfugiés

51. La protection de l'enfant a été améliorée grâce à un soutien accru sur le terrain; à la stratégie de prise en compte de l'âge, du sexe et de la diversité; et aux activités de renforcement des capacités dans le cadre du projet Action pour les droits de l'enfant. Les partenariats et réseaux établis avec les donateurs, organismes des Nations Unies, organisations non gouvernementales et pays d'accueil ont été étoffés pour mieux protéger les filles et les garçons réfugiés. En Afrique de l'Ouest, des réunions régionales interinstitutions consacrées aux enfants non accompagnés et séparés ont été régulièrement organisées. Pour les opérations de rapatriement, des mesures propres à éviter les séparations ont été prises à la fois dans les pays d'asile et dans les pays d'origine et des mécanismes de protection et de prise en charge ont été institués pour répondre aux besoins précis des enfants non accompagnés et séparés avant, pendant et après leur rapatriement. Le HCR travaillait en étroite coopération avec le CICR et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). En Angola, le Programme national de recherche et de réunification des familles a bénéficié de la part du HCR d'un soutien technique visant à accélérer l'identification des enfants, la recherche des parents et la réunification des familles.

52. Le projet Action pour les droits de l'enfant a continué de travailler en étroite collaboration avec les organismes partenaires, les administrations nationales concernées et les réfugiés pour repérer les éventuels problèmes de protection de l'enfance dans les opérations sur le terrain et leur trouver des solutions. Des stages de formation ont été organisés partout en Afrique et une évaluation du projet a été demandée pour déterminer son utilité et son impact et formuler des recommandations sur son orientation future.

53. Un soutien technique et financier a été fourni à des projets originaux de défense des droits humains répondant à des préoccupations particulières des filles et des garçons réfugiés, en particulier les adolescents. On citera notamment, parmi les activités menées sur le terrain, des projets d'autonomisation des enfants en Ouganda et au Botswana et des projets d'aide psychologique et sociale par le truchement de l'art en Afrique du Sud.

B. Solutions durables

Rapatriement librement consenti, réinsertion durable et transition vers le développement

54. Le rapatriement librement consenti a continué à faire des progrès considérables, et est demeuré la solution durable préférée des réfugiés d'Afrique. Dans sa recherche de solutions durables, au premier rang desquelles il place le rapatriement librement consenti, le HCR a continué à militer pour la prévention des conflits et pour un engagement soutenu de la communauté internationale dans l'effort de relèvement économique et de consolidation de la paix, en cours dans plusieurs régions d'Afrique, tout en continuant de former pour cela des partenariats stratégiques avec les organismes de développement, les organisations régionales, les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires.

55. La difficulté, pour les opérations de rapatriement en Afrique, est de faire en sorte qu'elles soient définitives. Le HCR et ses partenaires s'emploient avec les pays d'origine à multiplier les « facteurs d'attraction » en remettant en état les services de base, en créant de nouveaux moyens de subsistance et surtout en rétablissant l'ordre et la paix publique pour inciter les réfugiés à rentrer chez eux. Un certain nombre de programmes interinstitutions visent à réunir en un tout cohérent les interventions prévues au titre du rapatriement, de la réinsertion, de la réhabilitation et de la reconstruction. Le succès de la plupart des opérations de rapatriement repose en grande partie sur celui des programmes de désarmement, démobilisation, réinsertion et réhabilitation, de même qu'à l'inverse une réinsertion mal assurée des ex-combattants risque de compromettre à terme le retour des réfugiés et la stabilité régionale.

56. Au Libéria, dans le droit fil de la stratégie de transition au rapatriement, à la réinsertion, à la réhabilitation et à la reconstruction, le PNUD et le HCR ont signé un mémorandum d'accord pour un passage sans heurt de la phase des secours à celle du redressement et pour renforcer les capacités des structures communautaires dans les régions de fort rapatriement. Ces structures facilitent la participation des communautés locales à l'évaluation et au choix des projets locaux d'autonomisation. Plus de 700 microprojets communautaires en sont actuellement à divers stades d'exécution dans les grands secteurs que sont les services de base, le logement et les services collectifs. Des projets similaires ayant pour objet d'aider les femmes à se

lancer dans le développement communautaire ont également été élaborés avec le concours du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, de l'UNICEF et d'ONU-Habitat.

57. Plusieurs projets de création de moyens de subsistance et d'activités rémunératrices ont également été lancés dans le cadre du partenariat conclu entre l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le HCR pour faciliter la réinsertion des rapatriés et l'autonomie des réfugiés. De janvier 2004 à février 2005, des fonctionnaires de l'OIT et du HCR ont travaillé côte à côte dans la région de Gash Barka en Érythrée dans le cadre de projets de rétablissement des infrastructures publiques en faisant appel à la main-d'œuvre locale et en créant des bureaux de l'emploi.

Autonomie et intégration locale

58. L'autonomie des réfugiés est un outil essentiel qui permet de les rendre moins tributaires de l'assistance humanitaire et de les préparer à des solutions durables, surtout au cas où leur situation se prolongerait. Outre l'initiative de la Zambie en faveur des Angolais vivant dans ce pays, qui fait fond sur les perspectives de développement offertes par l'intégration locale des réfugiés, et la stratégie d'autonomisation des réfugiés soudanais en Ouganda, des initiatives similaires ont été lancées au Gabon en faveur des réfugiés congolais et en Guinée et au Libéria en faveur des réfugiés sierra-léonais. Les groupes de réfugiés qui sont particulièrement visés sont ceux dont les situations perdurent et qui n'ont pas opté pour le rapatriement, ou qui en raison de la vive tension ou de l'insécurité qui règnent dans les zones dont ils sont originaires, n'ont pas le choix d'y retourner.

Réinstallation dans des pays tiers

59. Le HCR a mis davantage l'accent sur un recours stratégique à la réinstallation dans ses opérations en Afrique. Il a ainsi planifié la réinstallation de certains individus et de groupes en combinaison avec d'autres solutions durables favorables non seulement aux personnes réinstallées mais également aux pays d'accueil et aux réfugiés restés dans les pays de premier asile. Il procède ainsi à la réinstallation de groupes de réfugiés libériens de Côte d'Ivoire, de Guinée et du Ghana ainsi que de réfugiés bantous somaliens au Kenya, tout en continuant d'introduire des demandes individuelles et de traiter des cas de réinstallation individuels. Les départs d'Afrique au titre de la réinstallation ont augmenté de plus de 13 % en 2004, avec 19 530 personnes réinstallées contre 17 255 en 2003.

C. Acheminement de l'aide et prise en charge des besoins particuliers

60. Le HCR a continué de s'employer à améliorer l'acheminement de l'aide, notamment aux bénéficiaires ayant des besoins particuliers en termes de protection et d'assistance.

Utilisation de normes et d'indicateurs

61. L'utilisation de normes et d'indicateurs dans les programmes relatifs aux réfugiés, mise à l'essai en 2003 et systématisée dans la plupart des bureaux du HCR en 2004, a commencé à donner des résultats concrets au cours du premier semestre 2005, et permis de constater une amélioration de certains indicateurs d'assistance et

de protection dans les camps de réfugiés. Cependant, une analyse des rapports de terrain révèle qu'il y a encore des progrès à faire, pour ce qui est de l'approvisionnement en eau, de la participation des femmes à la représentation des groupes de réfugiés, du nombre d'élèves par enseignant et des possibilités d'éducation postprimaire pour les adolescents. La participation des réfugiés à l'évaluation des besoins, qui est au cœur de la mise en place des normes et indicateurs, a augmenté.

Alimentation

62. Le PAM et le HCR ont poursuivi leur étroite collaboration en vue de répondre aux besoins en aide alimentaire des réfugiés et des rapatriés dans 22 pays d'Afrique d'identifier les moyens de faire face aux éventuelles pénuries alimentaires et d'atténuer l'impact important que ces pénuries ont sur les bénéficiaires, en particulier les femmes et les enfants. De telles pénuries sont survenues ou sont prévues, entre autres, au Burundi, en Guinée, au Kenya, en République-Unie de Tanzanie, en Sierra Leone et au Tchad. En 2004, le PAM a assuré les distributions alimentaires au Kenya, en Ouganda, en Sierra Leone et en Zambie conformément au mémorandum d'accord révisé entre les deux organisations. En 2004 également, les Directives d'évaluation conjointe, dont la version définitive a été arrêtée cette même année, ont été diffusées auprès des bureaux extérieurs et appliquées dans l'élaboration des programmes relatifs aux réfugiés. Le PAM, le HCR et l'UNICEF ont aussi travaillé ensemble à l'établissement de directives pour le VIH/sida et l'alimentation et la nutrition en milieu réfugié.

63. Le PAM et le HCR ont continué à mener des missions d'évaluation conjointes afin d'identifier les besoins en aide alimentaire et non alimentaire des réfugiés, notamment au Burundi, en République démocratique du Congo, en République-Unie de Tanzanie et au Tchad. Ils ont réalisé des études conjointes sur la malnutrition infantile aiguë au Kenya et en République-Unie de Tanzanie afin d'examiner les effets de l'aide alimentaire et d'autres facteurs qui influencent la nutrition. Des campagnes de vérification des bénéficiaires ont également été menées dans plusieurs pays, dont la Guinée et la Sierra Leone, où le nombre de réfugiés nécessitant une aide a été revu à la baisse.

Éducation

64. L'accès à l'éducation est un outil de protection essentiel qui apporte une certaine stabilité aux enfants touchés par la guerre ou déplacés, tout en les protégeant contre l'exploitation (travail des enfants), le recrutement militaire et les sévices sexuels. Le HCR a continué de promouvoir le droit à l'éducation en coopérant étroitement avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies, la communauté des réfugiés et les organisations non gouvernementales.

65. Garantir l'accès à l'éducation primaire et faciliter l'accès à l'éducation secondaire et supérieure dans la mesure du possible ont continué d'être les priorités des actions menées. En particulier, le HCR s'est employé sans relâche à promouvoir l'éducation des filles en Afrique, en collaboration étroite avec l'UNICEF, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence et des organisations locales comme le Forum des éducatrices africaines. Dans le cadre d'une de ces initiatives, le Comité international de secours a placé des assistantes dans les salles

de classe guinéennes afin qu'elles servent de modèles aux filles et contribuent à améliorer leur sécurité. Pour faire face à l'énorme disparité entre les sexes au Sud-Soudan en termes d'éducation de base, l'UNICEF a appuyé la création de 250 écoles de filles, donnant ainsi la possibilité à 9 000 filles d'être scolarisées pour la première fois.

66. L'impossibilité d'accéder aux écoles, les dangers et la longueur du trajet, le recours au travail des enfants pour compenser l'insuffisance de l'aide et les perturbations du cycle scolaire dues à l'exode ou au rapatriement expliquent, pour l'essentiel, les difficultés rencontrées pour atteindre les objectifs fixés en matière d'éducation. Par exemple, en République démocratique du Congo, 55 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire ont quitté le système scolaire à cause de la guerre. Au Libéria, depuis 2004, bien que l'UNICEF ait fourni du matériel scolaire à plus d'un million d'enfants, les besoins restent énormes et de nouvelles écoles doivent être fondées d'urgence pour faire face au retour massif des populations déplacées et réfugiées.

67. Un « programme d'éducation pour la paix » a été mis en œuvre dans plusieurs opérations du HCR en Afrique, notamment en Érythrée, en Éthiopie, en Guinée, au Kenya, au Libéria, en Ouganda, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone, en Somalie et au Sud-Soudan. Ce programme enseigne aux enfants et aux jeunes réfugiés et rapatriés, ainsi qu'à la communauté dans son ensemble, des compétences pratiques utiles pour favoriser la paix et limiter les conflits, à travers un apprentissage et une formation par l'expérience.

Santé

68. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le HCR sont à l'origine de l'Initiative interinstitutions pour l'évaluation sanitaire dans les crises humanitaires qui prévoit des évaluations sectorielles de l'impact global des interventions dans le domaine de la santé. Une évaluation interinstitutions a été achevée au Burundi et a mis en lumière des problèmes transfrontaliers intéressant les rapatriements, comme la différence entre la qualité des soins et de la lutte contre le paludisme dans les camps de réfugiés en République-Unie de Tanzanie et dans les zones de retour au Burundi. Les Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis aident le HCR à mettre en place, en République-Unie de Tanzanie dans un premier temps, un système harmonisé de gestion des données sanitaires qui produira un ensemble cohérent de données pour la planification, le suivi et l'évaluation des programmes. Aux côtés des autres organismes des Nations Unies, des ministères de la santé concernés et de ses autres partenaires, le HCR a continué d'aider à remettre en état le secteur de la santé là où il organisait des opérations de rapatriement majeures. Une assistance sanitaire est également fournie dans le cadre de certains programmes, comme par exemple au Tchad, où l'OMS a renforcé sa présence pour faciliter le développement de services de santé humanitaire. Le HCR est également intervenu en urgence avec d'autres organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales pour faire face à des déplacements soudains de populations engendrés par des conflits, comme en Côte d'Ivoire et au Togo ou à des déplacements chroniques comme dans le nord de l'Ouganda.

69. Plusieurs initiatives ont également été menées à bien tout au long de l'année dans le domaine de la santé procréative. Au Libéria, par exemple, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a appuyé la création, dans les camps de

personnes déplacées, de « points jeunes » où les adolescents peuvent trouver des informations, des services et un sentiment de sécurité. Au Darfour, le FNUAP a distribué des fournitures et de l'équipement pour les soins périnataux, les transfusions sanguines, la prévention des maladies sexuellement transmissibles et d'autres aspects de la santé procréative.

VIH/sida

70. La lutte contre le VIH/sida chez les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées, tout comme la protection des droits de l'homme des personnes atteintes du VIH/sida, sont restées parmi les premières priorités des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires. La collaboration aux échelons régional et national a été renforcée par l'intermédiaire de missions d'évaluation conjointes de haut niveau et de missions techniques, ainsi que par la planification stratégique, la fourniture d'un appui technique et la mobilisation des partenaires. L'Équipe spéciale du Comité permanent interorganisations sur le VIH/sida dans les situations d'urgence, sous la présidence du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), a mis à l'essai les directives établies en 2004 sur le VIH/sida dans les situations d'urgence, et encouragé leur adoption et organisé de nombreuses séances de formation. Par ailleurs, la Banque mondiale, le HCR et le secrétariat d'ONUSIDA ont coopéré étroitement à l'exécution de plusieurs projets, dont l'Initiative sur le VIH/sida pour la région des Grands Lacs et d'autres programmes multinationaux dans ce domaine. Parmi les autres initiatives régionales, il convient de souligner l'initiative pour la corne de l'Afrique, qui vise plus particulièrement les populations touchées par les conflits (nomades, réfugiés, rapatriés et personnes déplacées) et l'initiative de l'Union du fleuve Mano sur le VIH/sida, lancée dans le but de réduire le taux de transmission du VIH au sein des populations visées et entre ces populations, à savoir les réfugiés, les rapatriés et leurs communautés d'accueil.

D. Les personnes déplacées en Afrique

71. L'Afrique à elle seule compte plus de personnes déplacées que le reste du monde. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en 2005, près de 13 millions des 25 millions de personnes déplacées dans le monde se trouvaient dans 21 pays d'Afrique. Bien que le nombre total de personnes déplacées soit resté quasiment inchangé depuis la période précédente, de nouveaux déplacements et retours ont eu lieu pendant l'exercice 2004-2005. Le Soudan est le pays du monde qui compte le plus grand nombre de personnes déplacées, et d'autres crises de grande ampleur ont provoqué des déplacements massifs de populations en Afrique, par exemple en Ouganda et en République démocratique du Congo.

72. Avec l'aggravation du conflit au Darfour, le nombre de personnes déplacées au Soudan a augmenté de plus de 1,6 million de personnes, atteignant ainsi le chiffre sans précédent de 6 millions de personnes. Parallèlement, au cours du premier trimestre 2005, 150 000 personnes déplacées sont revenues volontairement au Sud-Soudan, s'ajoutant ainsi aux plus de 500 000 personnes qui y étaient rentrées en 2004.

73. Un grand nombre de personnes ont également été déplacées pour la première fois en Ouganda, amenant ainsi la population déplacée de ce pays à 2 millions de personnes. Près de 90 % de la population du nord du pays vit dans des camps.

74. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires estime qu'environ un million de personnes déplacées sont rentrées spontanément chez elles en République démocratique du Congo. Cependant, la reprise des combats dans les provinces du Kivu et dans le district de l'Ituri, respectivement à l'est et au nord-est du pays, a déplacé plusieurs dizaines de milliers de personnes. Au Burundi, des affrontements armés persistants entre le Gouvernement de transition et le Front national de libération, concentrés dans la province de Bujumbura Rural et dans les environs densément peuplés de Bujumbura, ont engendré des vagues répétées de déplacements forcés. Les avancées globales réalisées par la transition politique ont toutefois permis une relative stabilisation des conditions de sécurité dans le pays en 2004 et les personnes déplacées ont continué de rentrer chez elles, notamment dans les provinces du sud et de l'est.

75. La xénophobie croissante dans l'ouest de la Côte d'Ivoire a provoqué la fuite de milliers de civils. Il est plus encourageant de noter que les retours ont commencé au Libéria, où, en novembre 2004, l'ONU et ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux ont commencé à aider les personnes déplacées à rentrer chez elles. Une aide au retour et des moyens de transport ont été fournis à plus de 145 000 personnes parmi les 314 000 dont le retour est attendu.

76. En Angola, les retours déclenchés par la fin de la guerre civile en 2002 se sont poursuivis en masse : 900 000 personnes déplacées supplémentaires ont pu rentrer chez elles en 2004 et la majorité des 3,8 millions de personnes déplacées recensées en 2002 sont sur le chemin du retour vers leur région d'origine ou en train de s'intégrer dans des communautés d'accueil.

77. La Division de l'action interinstitutions en faveur des personnes déplacées a continué de formuler, à l'échelle du système des Nations Unies, des recommandations visant à améliorer l'aide apportée aux déplacés, notamment en renforçant la collaboration, entre les divers organismes et en fournissant un appui technique modulé en fonction de la situation dans chaque pays, l'accent étant mis plus particulièrement sur la coordination, la protection et le retour. L'action de la Division en Afrique est axée sur l'aide aux personnes déplacées au Burundi, en République démocratique du Congo, au Libéria, en Ouganda, en Somalie et au Soudan. En République démocratique du Congo, elle a aidé à analyser les problèmes de protection qui se posaient et à élaborer une stratégie de retour et de réintégration. Elle a envoyé en Côte d'Ivoire, au Libéria, en Ouganda, en Somalie et au Soudan des spécialistes chargés de conseiller les coordonnateurs des opérations humanitaires et les équipes de pays des Nations Unies sur le plan de la stratégie.

78. L'action en faveur des personnes déplacées a également consisté à inspecter régulièrement les camps à organiser des missions interinstitutions, à avoir des entretiens avec des personnes déplacées et à coopérer avec les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a poursuivi sa coopération avec les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les organismes des Nations Unies, les institutions nationales de protection des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales locales en vue de protéger les droits des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées. En Afrique de l'Est, il a appuyé le Bureau des droits de l'homme de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée dans son travail de protection des groupes et communautés vulnérables vivant dans des zones frontalières sensibles entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Il a également suivi le rapatriement des

nationaux de chaque pays et recueilli les témoignages de rapatriés et de demandeurs d'asile.

E. Coopération avec les organisations et initiatives régionales

79. Des faits nouveaux encourageants sont à noter du point de vue de la coopération régionale et de la volonté de renforcer la protection des réfugiés en Afrique. La décision prise par les chefs d'État, au sommet de l'Union africaine tenu en janvier 2005 à Abuja, d'organiser en 2006 une conférence ministérielle sur les réfugiés, les personnes déplacées et les rapatriés en Afrique signale un engagement renouvelé de l'Afrique en faveur des populations déplacées. La réactivation en mai 2005 du Comité de coordination pour l'assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées, conformément à la demande formulée par les chefs d'État et le Conseil exécutif de l'Union africaine, constitue également un progrès encourageant vers une prise en compte des réfugiés, de rapatriés et des déplacés à l'échelle du continent.

80. Le HCR est de plus en plus engagé dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et a continué d'assurer le secrétariat du sous-groupe des Nations Unies sur l'assistance humanitaire et le relèvement après les conflits, dont l'une des principales priorités est la promotion et la mise en œuvre de programmes intégrés dans les pays sortant de situations de conflit, afin de les aider à se reconstruire dans un climat de paix et de stabilité. Le sous-groupe analyse actuellement 14 situations de transition en Afrique afin d'en identifier les principales faiblesses et d'aider le NEPAD, le PNUD et le HCR à formuler une stratégie de consolidation du retour et de la réintégration des personnes déplacées, des réfugiés et des ex-combattants.

81. En mai 2005, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et le HCR ont organisé ensemble une réunion d'experts régionaux chargée d'étudier des solutions durables aux déplacements forcés en Afrique de l'Ouest et d'identifier des pratiques exemplaires. Le HCR a également poursuivi sa collaboration avec l'Union parlementaire africaine et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Le Rapporteur spécial de la Commission sur les réfugiés, les demandeurs d'asile et les personnes déplacées s'est rendu dans plusieurs pays touchés par des conflits et participe à la planification de la série de conférences et de formations sur les droits des réfugiés proposée par la Commission. Il continue également de s'employer à ce que les questions relatives aux demandeurs d'asile, aux réfugiés et aux personnes déplacées soient traitées de façon globale et intégrée au sein des organes de l'Union africaine.

F. Coordination des ressources

82. La procédure d'appel global est demeurée d'une grande utilité pour la coordination et la planification stratégique des interventions dans les situations d'urgence complexes et de catastrophe naturelle en Afrique. En 2005, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a lancé 17 procédures d'appel global pour l'Afrique, pour un montant total de près de 2,9 milliards de dollars des États-Unis. Certains appels, en particulier pour l'Ouganda, le Soudan et le Tchad, ont dû être révisés en cours d'année en raison de l'augmentation des

besoins. Plusieurs appels accélérés ont également été lancés, notamment pour faire face à la situation à Djibouti et à l'afflux de réfugiés togolais au Bénin.

83. Le suivi financier de la réponse des donateurs aux appels du Haut Commissariat a montré qu'à la mi-juin 2005, le montant total des contributions représentait entre zéro et 52 % du montant révisé des ressources nécessaires, sauf pour l'appel accéléré relatif à la fièvre hémorragique de Marburg en Angola, qui a été couvert à 72 %. On s'alarmera de noter que le taux de financement n'a pas dépassé 40 % pour la vaste majorité des pays, notamment le Burundi, la République démocratique du Congo, la Somalie, le Soudan et le Tchad. Le fait que l'ONU et ses partenaires humanitaires ne puissent pas compter sur un financement rapide, suffisant et prévisible de leurs interventions a continué de peser lourdement sur leur capacité à répondre rapidement, avec efficacité et dans le respect des principes aux besoins des populations touchées. Au Darfour, un financement plus rapide aurait permis de sauver des vies et d'économiser des ressources.

84. Grâce aux efforts persistants des organismes concernés pour améliorer la procédure d'appel global, l'évaluation des besoins et le suivi stratégique sont devenus plus clairs et plus harmonisés. En 2005, les coordonnateurs des opérations humanitaires et les organismes des Nations Unies ont pu se servir d'un nouveau cadre et d'une nouvelle matrice d'évaluation des besoins – testés, au Burundi et en République démocratique du Congo en 2004 – pour analyser les résultats de leurs évaluations et définir leurs priorités. En outre, des organismes comme le PAM ont amélioré les outils d'évaluation des besoins dont ils disposent dans leurs domaines respectifs.

IV. Conclusions

85. Pendant la période à l'examen, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a continué de mettre l'accent sur le rapatriement librement consenti des réfugiés et le retour des personnes déplacées. Trois cent trente mille réfugiés africains ont ainsi été rapatriés en 2004.

86. Pour de nombreux réfugiés, cependant, le rapatriement librement consenti est resté un but inaccessible. Dans ce cas, le Haut Commissariat a continué de viser leur autonomie dans la perspective d'une intégration dans le pays d'accueil, sans cesser cependant de préparer leur rapatriement éventuel. Enfin, la réinstallation est restée une solution de long terme importante pour certains individus et pour certains groupes.

87. Tout en cherchant des solutions durables, l'ONU et les organisations non gouvernementales ont continué de s'efforcer, en étroite collaboration avec les autorités nationales, de mieux protéger les réfugiés, les rapatriés et les déplacés d'Afrique en menant une large gamme d'activités : sensibilisation des administrations et des organisations non gouvernementales concernées et renforcement de leurs capacités; formation et appui technique; programmes de lutte contre les violences sexuelles et sexistes; soutien à une politique de protection physique à l'intérieur des camps de réfugiés et de déplacés; immatriculation; et programmes de protection des femmes et des enfants.

88. L'emploi de nouveaux outils de programmation, sous forme notamment de normes, d'indicateurs et d'enquêtes participatives menées auprès des

intéressés, a permis de mieux quantifier les besoins des réfugiés et de mieux gérer les pénuries provoquées par l'insuffisance de moyens. Les difficiles conditions de travail, les problèmes de sécurité, les ruptures d'approvisionnement alimentaire, les problèmes logistiques, les contraintes climatiques et de graves problèmes de financement ont cependant continué de faire obstacle à la fourniture de l'assistance nécessaire.

89. Des évolutions positives sur le plan politique et sécuritaire ont été observées dans de nombreuses régions. Cela n'a pas empêché les conflits qui ont touché le Darfour au Soudan ainsi que les Kivus et l'Ituri en République démocratique du Congo, l'insécurité qui continue de caractériser le nord de l'Ouganda ainsi que le centre et le sud de la Somalie et les troubles civils qui ont agité le Togo et la Côte d'Ivoire de provoquer d'importants déplacements de populations tant à l'intérieur que vers l'extérieur de leurs frontières nationales. Face à ces situations, le Haut Commissariat et les autres organismes concernés ont continué de renforcer leurs plans d'urgence et, là où cela était nécessaire, à déclencher leurs dispositifs de secours. Dans un sens plus favorable, diverses initiatives régionales de prévention et de contrôle des conflits en Guinée-Bissau, en Guinée et, dans une certaine mesure, en Côte d'Ivoire et au Togo ont réussi à contenir les déplacements de population et ont permis, lorsqu'on s'y était pris suffisamment tôt, de trouver une solution aux causes profondes du conflit.

90. Dans les situations de sortie de conflit, il importe d'assurer une réinsertion durable des rapatriés et des personnes déplacées si l'on veut consolider la paix et faciliter le développement. Les organismes concernés s'efforcent donc d'assurer ensemble la soudure entre les secours humanitaires et les programmes de réinsertion à court terme d'un côté et les programmes de relèvement et de développement à moyen et long terme de l'autre; ils continuent cependant, dans la plupart des cas, de se heurter à des problèmes de financement.

91. Pour mettre fin aux déplacements forcés de populations et résoudre le problème des réfugiés et des déplacés africains, il faut que la communauté internationale continue, à titre prioritaire, de s'attaquer aux causes profondes des conflits, y compris le dénuement économique et social, la répression politique, les différends entre communautés, le chômage, le manque d'équipement et de services de base et l'épuisement des richesses naturelles. Pour assurer l'autonomie et le développement à long terme du continent, il faut aussi que la communauté internationale soit disposée à accompagner vigoureusement, sur les plans politique et financier, tout progrès accompli vers la paix et la stabilité.

Notes

¹ Les cinq engagements sont les suivants : encourager la participation active des femmes dans tous les comités de gestion et de direction des réfugiés dans les zones d'installation et camps en milieu urbain et rural, y compris les régions de retour, en s'assurant que 50 % des représentants sont les femmes; enregistrer individuellement tous les réfugiés hommes et femmes, et leur délivrer des papiers adéquats; élaborer des stratégies nationales intégrées pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste; veiller à ce que les femmes réfugiées participent directement et indirectement à la gestion et à la distribution des articles alimentaires et non alimentaires; fournir systématiquement des articles sanitaires à l'ensemble des femmes et des jeunes filles relevant de la compétence du HCR dans tous les programmes d'assistance de ce dernier.